

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

---

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CD411

présenté par  
Mme Couillard, rapporteure

-----

#### ARTICLE 9

À l'alinéa 40, après la référence :

« 2017/1926 »,

insérer les mots :

« de la Commission du 31 mai 2017 ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.